PROGRAMME DE FORMATION RESPONSABLE PETITE ou MOYENNE STRUCTURE
FORMATION CERTIFIANTE

FORMATION CERTIFIANTE
TP – Responsable Petite ou Moyenne Structure N° de fiche : RNCP38575

Public : Le responsable de petite ou moyenne structure orchestre tous les aspects de l'entreprise, de la stratégie à l'exécution, dans le respect des réglementations, pour atteindre les objectifs fixés.
Prérequis : aucun.
Nombre de participants : De 3 à 12 participants.
Modalités d'accès : Formation en Inter-groupe de 1 à 10 participants maximum. Formation en présentiel et ou en distanciel. Formation accessible uniquement par la voie apprentissage
Délais d'accès : l'inscription peut se faire 1 jour avant le début de la session sans subrogation d'opco*. La formation démarre à la signature de la convention* et les dates sont convenues en accord avec le client.
***Nota** : Un délai d'un mois sera nécessaire entre la demande client et la mise en œuvre de la session ou du planning des sessions sur l'année, en cas de subrogation auprès d'un Ocpo, un délai supplémentaire sera accordé pour le démarrage de la formation en attendant l'accord de prise en charge.

Objectifs de la formation : Préparation au titre professionnel TP **- Responsable Petite ou Moyenne Structure**
N° de fiche : RNCP38575. Au terme de la formation, les participants acquis les compétences pour diriger et gérer une entreprise, un établissement, une association, de moins de 50 salariés, dans ses dimensions stratégique, humaine, commerciale, productive, financière, administrative et sociétale. Organiser le fonctionnement conformément aux objectifs fixés d'une part, et dans le respect d'un cadre réglementaire, spécifique le cas échéant, d'autre part. Les participants seront en capacité de :

- Diriger une structure avec une équipe.
- Mettre en œuvre l'objet social de la structure.
- Etablir et présenter un rapport d'activité de la structure.

Programme :

RNCP38575BC01 - Diriger une structure avec une équipe

- Développer une vision systémique de la structure dans son environnement.
- Inscrire la structure dans son territoire.
- Manager et animer une équipe.

RNCP38575BC02 - Mettre en œuvre l'objet social de la structure

- Adapter l'offre de la structure à la demande.
- Organiser et développer la diffusion de l'offre.
- Organiser la production.

RNCP38575BC03 - Etablir et présenter un rapport d'activité de la structure

- Analyser le bilan de la structure.
- Analyser le compte de résultat de la structure.
- Rédiger le rapport d'activité de la structure.

Méthode pédagogique : Alternance d'approche théorique, d'échanges et d'exercices pratiques 70% du temps est consacré à des travaux dirigés et des travaux pratiques. Un support de cours sera remis à chaque participant. La formation se termine par un contrôle des acquis.
Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction par questionnaire Évaluation à froid pour les entreprises/Financeurs.

Modalités d'évaluations :

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 45 min	• En amont de la session d'examen, le candidat réalise un ou plusieurs projets. Il prépare un dossier présentant le ou les projets ainsi qu'un support de type diaporama. • Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier imprimé avant la présentation du candidat. Le candidat présente l'ensemble au jury.
Entretien technique : 00 h 30 min	• Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. • Un questionnement complémentaire permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets.
Entretien final : 00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat	**01 h 35 min**

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :
Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.
Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.
Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

- Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation, le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat peut se présenter aux CCP manquants dans la limite de la durée de validité du titre. Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification. En cas de révision du titre, l'arrêté de spécialité fixe les correspondances entre les CCP de l'ancien titre et ceux du titre révisé. Le candidat se présente aux CCP manquants du nouveau titre. En cas de clôture du titre, le candidat ayant antérieurement obtenu des CCP dispose d'un an à compter de la date de la fin de validité du titre pour obtenir le titre initialement visé.

- Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation ou ayant réussi partiellement le titre (formation) Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation ou ayant réussi partiellement le titre peut obtenir le titre par capitalisation des CCP constitutifs du titre. Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants : o une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RE ; o les résultats des évaluations passées en cours de formation pour les seuls candidats issus d'un parcours de formation ; o un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RE. Afin d'attribuer le titre, un entretien final se déroule en fin de session du dernier CCP, et au vu du livret de certification.

Nota : si un apprenant ne valide pas son titre ou a seulement une validation partielle, ce dernier ne peut s'inscrire à une nouvelle session d'examen qu'à partir de 6 mois après la date de la première présentation au titre dans le centre certificateur de son choix. Il peut de nouveau se représenter au titre pour valider les CCP non validés si le titre est toujours actuel car les titres sont réformés tous les 5 ans. Si ce dernier a été réformé en date d'inscription pour la nouvelle certification, le candidat devra être inscrit sur la nouvelle mouture du titre.

Durée : Formation de 504 heures (72 jours) en formation, 1 jour par semaine en moyenne en formation, 4 jours en entreprise en alternance.
Tarif : Le prix de la formation est fixé en fonction de la prise en charge accordée par l'organisme financeur. Sans prise en charge, nous consulter.

Accessibilité aux personnes handicapées : En fonction du handicap du stagiaire nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé)

Suite de parcours :

- Master en administration des affaires (MBA).
- Bachelor/Master en gestion de projet.
- Formations spécialisées en marketing, finance ou ressources humaines.
- Programmes exécutifs pour le développement des compétences de direction.

Passerelles vers d'autres domaines :

- Expert-conseil dans des domaines spécifiques (finance, marketing, gestion des opérations, RH).
- Carrière académique ou formation professionnelle.
- Poste de direction au sein de grandes entreprises.

Secteur d'activité et type d'emploi :

L'ensemble des entreprises, des établissements, des associations du secteur marchand ou non marchand, du domaine privé ou public, répondant à la définition de la Petite ou moyenne entreprise

Manageur, chef, responsable, directeur adjoint, directeur, délégué, délégué général,

… de proximité, d'agence, d'unité, de centre de profit, de site, de centre, d'établissement, d'entreprise, d'associations

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP38575BC02 - Mettre en œuvre l'objet social de la structure	RNCP34324 - Entrepreneur de petite entreprise	RNCP34324BC02 - Conception et conduite de projet de création d'activité / d'entreprise

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP38575BC02 - Mettre en œuvre l'objet social de la structure	RNCP35646 - TP - Responsable de petite et moyenne structure	RNCP35646BC02 - Piloter les opérations commerciales et la production de biens et/ ou services

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle :

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

- Date du JO/BO Référence au JO/BO 30/12/2015
- Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre

chargé de l'emploi

- Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
- Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
- Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation
- Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation…) :
- Date du JO/BO Référence au JO/BO 20/12/2023
  Arrêté du 5 décembre 2023 relatif au titre professionnel de responsable de petite ou moyenne structure
- Date du JO/BO Référence au JO/BO 20/12/2023
  Article 5 Sous réserve de la production d'une pièce justificative émanant de l'autorité délivrant la certification professionnelle, les titulaires du bloc de compétences « Gestion et management des ressources et contrôle de l'activité » du titre d'entrepreneur de petite entreprise délivré par le Conservatoire national des arts et métiers sont réputés avoir acquis le certificat de compétences professionnelles « Etablir et présenter un rapport d'activité de la structure » mentionné à l'article 3 du présent arrêté.
  La demande de correspondance doit être adressée par le titulaire au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi.

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
Date de publication de la fiche 23-01-2024
Date de début des parcours certifiants 08-02-2024
Date d'échéance de l'enregistrement 08-02-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification 08-02-2030

Chiffres clés :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38575

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2022	440	5	69	66	78

https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=AUTRE_5$31001$TH5-T

Filtrer par niveau de formation
Tous les niveaux
Filtrer par modalités de formation
Tous les niveaux
Trier les formations
Taux d'emploi décroissant
TH5 T responsable de petite ou moyenne structure
TH5 T
Apprentissage
Niveau d'accès : Non renseigné
Nombre d'années : Non renseigné
Trouver cette formation
En savoir plus sur la formation sur ONISEP.fr
Au niveau national
Evolution
6 apprenants sortants sur 10
sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation
39%
poursuivent leurs études après la formation
61%
sortent de formation
Quelle rémunération[3] un an après la formation ?
25%
50%
25%
des salariés gagnent entre
1530€
et
2150€
Part des contrats interrompus avant leur terme : 36%